

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-20
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : COMMANDE
PUBLIQUE

Sous matière :
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC

**OBJET : RAPPORT
2023 DE
L'AUTORITE
DELEGANTE SUR
LE SERVICE
PUBLIC DE
DISTRIBUTION DU
GAZ**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE DU :
7 JANVIER 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 7 JANVIER 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **21 JAN. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER,
IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline
RATABOUIL,
Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative des Services
Publics Locaux s'est réunie le 19 Décembre 2024, en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier
les comptes-rendus 2023 présentés par GRDF pour le service concédé de distribution public
du gaz.

Il précise que la commission a examiné les chiffres clés et conclusions du rapport relatif à la
qualité du service public de distribution de gaz pour les années 2023 avec mise en perspective
des années précédentes.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le **21 JAN. 2025**

ID : 011-211100763-20250113-08202520-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport qu'il présente avec les remarques suivantes, formulées par la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Dans la mesure du possible, il serait intéressant d'obtenir la consommation moyenne des clients T1, T2 et T3. L'objectif serait de déterminer si les baisses (ou hausses) de consommation sont corrélées à la diminution du nombre de clients ou si les clients ont fait des efforts pour réduire leur consommation.

Suite aux incidents qui peuvent survenir, il serait intéressant de disposer d'indicateurs sur les délais d'intervention, que ce soit pour les interventions de sécurité gaz ou pour les dépannages. Ces éléments permettraient d'évaluer la qualité du service fourni, au même titre que l'évaluation quantitative basée sur le nombre et le type d'incidents.

Il serait pertinent de détailler les demandes de prestations en fonction des secteurs d'activité afin de permettre une analyse plus approfondie des changements qui s'y produisent.

Il serait également intéressant d'obtenir la justification et le détail des coûts liés :

- à la modification d'ouvrage à la demande de tiers
- au développement et aux dépenses de la partie transition écologique
- des recettes hors acheminement

Par ailleurs, il est nécessaire de mentionner que le site internet de GRDF est relativement ergonomique et qu'il dispose de fonctionnalités améliorées et améliorables.

Concernant le déploiement des compteurs communicants gaz (Gazpar), il serait intéressant de préciser le ratio des compteurs non communicants et leur part dans le parc.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport de Monsieur le Maire avec les remarques formulées.

DEMANDE à GRDF de se conformer aux demandes de l'Autorité Déléguée sur tous les points examinés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

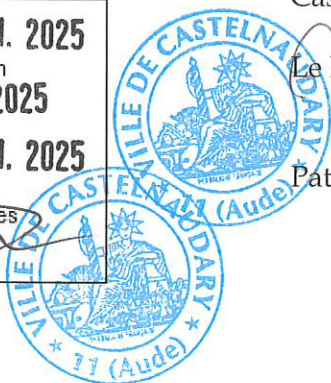
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Ampliation faite le	21 JAN. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	17 JAN. 2025
Par publication le :	21 JAN. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Le Maire,

Patrick MAUGARD